

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-dixième session du Comité permanent
Rosa Khutor, Sochi (Fédération de Russie), 1 – 5 octobre 2018

Questions stratégiques

JOURNÉE MONDIALE DE LA VIE SAUVAGE,
ÉTABLIE PAR LES NATIONS UNIES:
RAPPORT DU SECRÉTARIAT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Historique

2. L'Assemblée générale des Nations Unies, à sa 68^e session, le 20 décembre 2013, a adopté la résolution A/RES/68/205 proclamant le 3 mars Journée mondiale de la vie sauvage et a prié le Secrétariat de la CITES, en collaboration avec les organisations compétentes du système des Nations Unies, de faciliter la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage.
3. La résolution Conf. 17.1, *Journée mondiale de la vie sauvage*, adoptée par la Conférence des Parties à sa 17^e session (CoP17, Johannesburg, 2016), prie le Comité permanent de continuer à travailler avec le Secrétariat afin de recommander, chaque année, le thème pour la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage.
4. À sa 17^e session, la Conférence des Parties a également adopté la décision 17.27 sur la mobilisation de la jeunesse, qui se lit comme suit:

À l'adresse du Secrétariat

17.27 Le Secrétariat:

- a) *établit des liens avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Association mondiale des zoos et aquariums (WAZA - World Association of Zoos and Aquariums), et d'autres organisations et associations pertinentes, afin d'obtenir leur appui s'agissant de faire de la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage un événement régulier dans les jardins d'enfants, les établissements d'enseignement, les zoos, les jardins botaniques, les aquariums, les réserves naturelles, les parcs nationaux et tous les établissements liés aux espèces sauvages dans le monde entier;*
- b) *fait rapport à chaque session du Comité permanent sur la célébration annuelle de la Journée mondiale de la vie sauvage; et*
- c) *informe l'Assemblée générale des Nations Unies des activités entreprises pour célébrer la Journée mondiale de la vie sauvage, en procédant notamment à l'évaluation détaillée de la Journée, comme cela lui a été demandé.*

Thème de la Journée mondiale de la vie sauvage 2018

5. Après consultation avec le Président et le Vice-Président du Comité permanent, la conservation des grands félins a été convenue comme thème de la Journée mondiale de la vie sauvage 2018. "Grands félins : des prédateurs menacés" a été le slogan de la Journée mondiale de la vie sauvage 2018 tel qu'annoncé par un [communiqué de presse](#)¹ publié par le Secrétariat de la CITES le 24 novembre 2017, soit 100 jours avant le 3 mars 2018. Le Secrétariat a également publié un [communiqué de presse](#)² le 3 septembre, soit six mois avant le 3 mars 2018, pour annoncer le thème de la Journée mondiale de la vie sauvage 2018 afin de donner à toutes les Parties et organisations suffisamment de temps pour préparer la Journée.
6. Conformément à la résolution A/RES/68/205 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétariat a demandé à toutes les Parties à la CITES, à tous les États membres et organisations du système des Nations Unies et autres organisations mondiales, régionales et sous-régionales, aux organisations non gouvernementales et à tous les particuliers intéressés d'observer le thème de la Journée mondiale de la vie sauvage 2018, de faire connaître ce thème et de le promouvoir de manière appropriée, d'associer ces festivités, si nécessaire, à de grandes manifestations nationales et internationales sur la conservation de la nature, et d'organiser des campagnes visant à influencer les consommateurs au moyen de stratégies ciblées visant à faire reculer la demande en espèces sauvages illégales et leurs produits.

Manifestation de haut niveau au Siège des Nations Unies

7. Le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à l'organisation d'une manifestation de haut niveau au Siège de l'ONU à New York le 2 mars 2018 pour célébrer la Journée mondiale de la vie sauvage 2018.
8. Plus de 300 participants représentant des États Membres, le système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, la société civile et la jeunesse se sont réunis à cette occasion pour célébrer la Journée et évoquer les différents défis auxquels sont confrontés les grands félins. L'événement a été animé par le Secrétaire général de la CITES.
9. La Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies était présente et a ouvert la manifestation. Le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Vice-Président principal de la Wildlife Conservation Society (WCS) ont également fait des remarques liminaires.
10. Les déclarations de haut niveau ont été suivies par la présentation de la 25^e édition des [Timbres des Nations Unies sur les espèces menacées d'extinction](#)³, qui présente 12 espèces inscrites aux annexes de la CITES au cours des 25 dernières années.
11. La troisième partie de l'événement été un dialogue dirigé sur les défis et les efforts mondiaux en cours pour sauver les grands félins. Au nombre des intervenants, on peut citer des représentants de l'Agence d'État kirghize pour la protection de l'environnement et la foresterie, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds mondial pour la nature (États-Unis), de Panthera et de African Parks and Youth for Wildlife Conservation.
12. Les lauréats du Festival international du film sur les grands félins ont été annoncés à la fin de l'événement, avec des bandes-annonces présentant chaque film. Le festival du film a été co-organisé par le Secrétariat de la CITES et le Jackson Hole Wildlife Film Festival dans le cadre de la célébration mondiale de la Journée mondiale de la vie sauvage 2018.

Célébrations au niveau national

13. Outre les manifestations de haut niveau, le Secrétariat s'est efforcé de mobiliser davantage les pays et les populations du monde entier afin qu'ils adhèrent à la Journée mondiale de la vie sauvage et la célèbrent.
14. Des pays sur tous les continents ont célébré la Journée mondiale de la vie sauvage 2018 en organisant des conférences, des défilés dans les rues, des débats télévisés, et à l'aide de banderoles, de brochures,

¹ [Press release: 100 days until UN World Wildlife Day 2018](#)

² [Press release: Protecting big cats is the call of next year's World Wildlife Day, 3 March 2018](#)

³ [Press release: UN issues 25th edition of endangered species stamps highlighting species protected under CITES](#)

d'expositions, de concours, de campagnes massives sur les réseaux sociaux, ainsi que de programmes éducatifs. De nombreux pays ont pris l'initiative d'organiser des manifestations au niveau national, notamment grâce aux efforts des organes de gestion CITES. On peut notamment citer en exemple les panneaux publicitaires placés à travers les États-Unis, en particulier à Times Square à New York, grâce au généreux soutien de l'Outdoor Advertising Association of America.



Carte des manifestations lors de la Journée mondiale de la vie sauvage 2018

15. Le Secrétariat a participé à des manifestations à Genève et à Berne, organisées respectivement par le Réseau environnement de Genève (Geneva Environment Network) et par l'organe de gestion CITES de la Suisse.

Sensibilisation

16. Une nouvelle interface du site Web de la Journée mondiale de la vie sauvage⁴ a été lancée un mois avant le 3 mars; elle comportant des informations sur l'historique et le thème de la Journée mondiale de la vie sauvage 2018, des suggestions sur les différentes façons de s'impliquer, des informations sur chaque espèce de grands félins, des messages du Secrétaire général des Nations Unies, des chefs d'autres organisations ainsi que des représentants de la jeunesse. Une section du site Web de la Journée mondiale de la vie sauvage 2018 était consacrée à un tableau d'affichage contenant des messages de diverses personnalités éminentes et partenaires de la Journée, notamment le Secrétaire général de l'ONU, le Directeur exécutif de l'ONUDC, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Directrice générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Directeur général du Fonds mondial pour la nature (WWF). On trouvait également sur le site Web des affiches dans les six langues de l'ONU, des vidéos de sensibilisation, des cartes d'actions à mener, un kit pour les réseaux sociaux, des informations et une carte permettant de soumettre en ligne des manifestations.



Affiche de la Journée mondiale de la vie sauvage 2018

17. Afin de préparer du matériel de promotion pour la Journée mondiale de la vie sauvage de cette année, le Secrétariat a fait appel à trois graphistes professionnels qui ont conçu des affiches, des cartes d'actions à mener et des bannières pour les réseaux sociaux, tous à titre bénévole. L'une des affiches a figuré sur la

⁴ <http://www.wildlifeday.org>

page d'accueil de l'ONU pendant quelques jours avec des liens vers d'autres informations relatives à la Journée sur le site Web de l'ONU⁵. La courte vidéo créée avec le généreux soutien de la WCS pour promouvoir la Journée a été visionnée plus de 180 000 fois avec un seul message sur Twitter.

18. Un kit pour les réseaux sociaux contenant des suggestions de messages pour Facebook, Twitter et Instagram a été préparé en interne, communiqué à tous les partenaires et publié sur le site Web de la Journée mondiale de la vie sauvage. Les principaux hashtags proposés étaient #BigCats, #PredatorsUnderThreat, #WWD2018 et #WorldWildlifeDay.
19. Des personnalités telles que Leonardo DiCaprio ont soutenu la campagne sur les réseaux sociaux. Plusieurs grandes organisations du système des Nations Unies et organisations de soutien à la conservation de la nature ont rejoint la campagne sur les réseaux sociaux, notamment le Secrétariat de l'ONU, le PNUD, le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'ONUDC, la FAO, l'UICN, la WCS, le WWF et divers accords multilatéraux sur l'environnement (AME).

Célébrations futures de la Journée mondiale de la vie sauvage et leur organisation

20. Bien que l'organisation de la Journée mondiale de la vie sauvage ait été couronnée de succès ces dernières années, le Secrétariat a facilité les manifestations qui ont eu lieu au cours de cette journée sans ressources financières supplémentaires en s'appuyant uniquement sur ses capacités internes et avec le soutien de nombreux partenaires. Comme indiqué dans la résolution Conf. 17.1, le Secrétariat et les manifestations de cette Journée bénéficieront de tout soutien financier ou en nature supplémentaire de la part des Parties et des organisations pour garantir le succès des célébrations futures de la Journée mondiale de la vie sauvage.
21. La Journée mondiale de la vie sauvage ne concerne pas seulement la CITES et couvre toutes les questions relatives à la conservation des animaux et des plantes sauvages. Compte tenu de ce fait et des capacités actuelles du Secrétariat, le Secrétariat suggère que la facilitation de la Journée mondiale de la vie sauvage, comme demandé par l'Assemblée générale des Nations Unies, implique à l'avenir la délégation des responsabilités quotidiennes à d'autres organisations pertinentes du système des Nations Unies, tandis qu'il incomberait au Comité permanent, avec l'assistance du Secrétariat, de choisir chaque année le thème de la Journée.
22. Le groupe de travail intersessions du Comité permanent pour la Journée mondiale de la vie sauvage a accepté la proposition du Secrétariat d'utiliser les espèces marines comme thème de la Journée mondiale de la vie sauvage 2019 et de l'aligner sur l'objectif 14 des objectifs de développement durable des Nations Unies -- "La vie aquatique".

Recommandations

23. Le Secrétariat invite le Comité permanent à:
 - a) prendre note du rapport figurant dans le présent document;
 - b) commenter le projet d'amendements à la résolution Conf. 17.1 figurant en annexe du présent document, que le Secrétariat a l'intention de soumettre à l'examen de la Conférence des Parties à sa 18^e session.

⁵ <http://www.un.org/en/events/wildlifeday>

PROJET DE RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Projets d'amendements à la résolution Conf. 17.1

Journée mondiale de la vie sauvage

(le nouveau texte est souligné; le texte supprimé est barré)

RAPPELANT que la résolution Conf. 16,6, adoptée lors de la 16^e session de la Conférence des Parties (Bangkok, 2013) déclare le 3 mars, date de la signature de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Journée mondiale de la vie sauvage;

SALUANT la résolution A/RES/68/205, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 68^e session, le 20 décembre 2013, déclarant que le 3 mars sera la Journée mondiale de la vie sauvage;

CONSTATANT que l'Assemblée générale des Nations Unies invite tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi que les autres parties concernées, notamment la société civile, les organisations non gouvernementales et les particuliers, à célébrer et faire connaître comme il se doit la Journée mondiale de la vie sauvage, conformément à leurs priorités nationales;

CONSTATANT également que l'Assemblée générale des Nations Unies prie le Secrétariat CITES, en collaboration avec les organismes concernés des Nations Unies, de faciliter la tenue de la Journée mondiale de la vie sauvage;

RECONNAISSANT qu'au sens de la Journée mondiale de la vie sauvage, on entend par « vie sauvage » les animaux et les plantes sauvages;

RECONNAISSANT les efforts déployés par le Secrétariat de la CITES pour faciliter la mise en œuvre de la Journée mondiale de la vie sauvage, en collaboration avec les organismes concernés des Nations Unies, et d'autres instances, sans ressources financières supplémentaires;

~~RECONNAISSANT EN OUTRE que le Comité permanent, à sa 65^e session (Genève, juillet 2014), a établi un groupe de travail pour la Journée mondiale de la vie sauvage lequel a, entre autres, été chargé de recommander, chaque année, le thème de la Journée mondiale de la vie sauvage;~~

RECONNAISSANT que la Journée mondiale de la vie sauvage offre une occasion unique, entre autres, de mobiliser les gens, dans le monde entier, pour célébrer les formes belles et variées de la faune et de la flore sauvages, faire connaître les multiples avantages que les espèces sauvages procurent aux hommes, et sensibiliser le public à la nécessité urgente d'intensifier la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, dont les incidences économiques, environnementales et sociales sont nombreuses; et

SALUANT l'appui extraordinaire en faveur de la conservation des espèces sauvages qu'a suscité la Journée mondiale de la vie sauvage, et l'ampleur grandissante, à l'échelle planétaire, de la participation à la célébration de cette Journée;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION

1. ENGAGE toutes les Parties à saisir l'occasion qu'offre la Journée mondiale de la vie sauvage: pour célébrer la faune et la flore sauvages de notre planète et de sensibiliser le public; pour intensifier les efforts visant à faire appliquer les lois régissant la protection de la flore et de la faune sauvages; pour réduire la demande d'animaux et de plantes sauvages commercialisés illégalement; et pour reconnaître les diverses formes de contribution que les espèces sauvages apportent aux moyens d'existence des communautés rurales pauvres;
2. INVITE toutes Parties et les États non-Parties à la CITES, ainsi que les organisations nationales et internationales intéressées par la conservation des espèces sauvages, à associer la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage à des événements nationaux, régionaux et internationaux dans le

domaine de la conservation, le cas échéant, et à communiquer au Secrétariat, à l'avance, les activités prévues;

3. ENCOURAGE toutes les Parties à respecter le thème retenu pour chaque célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage et, éventuellement, à l'adapter aux espèces ou aux questions prioritaires au plan national, et à utiliser aussi largement que possible le logo de la Journée mondiale de la vie sauvage et les autres supports promotionnels, y compris sur les sites Web et les médias sociaux;
4. INVITE toutes les Parties et les États non parties à la Convention à désigner un chef de file chargé de coordonner la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage dans le pays et d'assurer la coordination des communications avec le Secrétariat;
5. ENCOURAGE toutes les Parties, à travers leur ministère de l'Éducation ou d'autres autorités concernées responsables en matière d'éducation, d'envisager d'inscrire la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage comme un événement régulier au calendrier des jardins d'enfants, des écoles primaires et des universités, et d'inviter les zoos, les jardins botaniques, les aquariums, les réserves naturelles, les parcs nationaux, et tout autre établissement lié aux espèces sauvages à célébrer régulièrement la Journée de la vie sauvage;
6. DEMANDE au Secrétariat de continuer de faciliter la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage dans le monde, de gérer le site Web et les plateformes de réseaux sociaux dédiés à cette Journée, de produire du matériel promotionnel et de collaborer, chaque année, avec les organisations partenaires à des campagnes consacrées à la Journée mondiale de la vie sauvage sur les réseaux sociaux;
7. PRIE le Comité permanent ~~de continuer~~ de travailler avec le Secrétariat, notamment afin de recommander, chaque année, le thème pour la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage;
8. CHARGE le Secrétariat d'assurer la liaison avec les organisations compétentes du système des Nations Unies pour solliciter leur appui pour la célébration de la Journée mondiale de la vie sauvage et, le cas échéant, de les inviter à diriger les manifestations mondiales, notamment l'organisation de manifestations de haut niveau, la conception de matériels de promotion et d'un kit pour les réseaux sociaux, ainsi que la mise à jour et restructuration de la Journée mondiale de la vie sauvage conformément au thème choisi;
9. APPELLE toutes les Parties, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et le secteur privé concernés par la conservation des espèces sauvages et par la promotion de la Journée mondiale de la vie sauvage, à verser au Secrétariat des contributions volontaires, financières et en nature, afin de l'aider à faciliter la célébration de la Journée dans le monde; et
10. ABROGE la résolution Conf. 16,6 (Bangkok, 2013) – *Journée mondiale de la vie sauvage*.